



Avignon, le 31 octobre 2013

Le Directeur académique des services
de l'éducation nationale de Vaucluse

A

Mesdames et Messieurs les directeurs
des écoles élémentaires et primaires
Mesdames et Messieurs les enseignants de cycle3
Mesdames et Messieurs les membres des RASED

S/c de Mesdames et Messieurs les inspecteurs
de l'éducation nationale
en charge d'une circonscription du premier degré

**Objet : Calendrier et modalités de saisine de la commission départementale
d'orientation vers les enseignements adaptés (CDOEA)**

Textes de référence :

- Arrêté du 7 décembre 2005 modifié par l'arrêté du 14 juin 2006, concernant la composition et le fonctionnement de la commission départementale d'orientation vers les enseignements adaptés du second degré
- Circulaire n° 2006-139 du 29 août 2006, relative aux enseignements généraux et professionnels adaptés dans le second degré (EGPA) – BO n° 32 du 7 septembre 2006
- Circulaire n° 2009-060 du 24 avril 2009, relative aux orientations pédagogiques pour les enseignements généraux et professionnels adaptés dans le second degré

Elèves concernés

Les sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) accueillent « des élèves présentant des difficultés scolaires graves et durables auxquelles n'ont pu remédier les actions de prévention, d'aide et de soutien et l'allongement des cycles. Ces élèves ne maîtrisent pas toutes les compétences et connaissances définies dans le socle commun attendues à la fin du cycle des apprentissages fondamentaux et présentent a fortiori des lacunes importantes dans l'acquisition de celles prévues à l'issue du cycle des approfondissements.»

Les SEGPA n'ont pas vocation à « accueillir des élèves au seul titre des troubles du comportement ou de difficultés liées à la compréhension de la langue française. »

Procédure d'orientation en SEGPA

Les difficultés scolaires graves et durables des élèves doivent être posées dès la fin de la seconde année du cycle 3 (CM1), au regard des dispositifs d'aide dont ils ont bénéficié. S'il apparaît au cours du CM1 que ces difficultés risquent de ne pas être résolues avant la fin de l'école élémentaire, le directeur en informe les parents. Au cours de l'entretien, il les renseigne sur les objectifs et les conditions de déroulement de l'enseignement général et professionnel adapté.

Il appartient au conseil des maîtres de cycle 3 de se prononcer sur la saisine de la commission. Les dossiers sont constitués et instruits par les enseignants de cycle 3, en collaboration avec les psychologues scolaires. La participation du psychologue scolaire s'avère indispensable, eu égard au bilan psychologique établi ou en cours de passation. La présence des conseillers de la CDOEA en équipe éducative est souhaitable.

Le dossier de saisine de la commission, élaboré par le conseil des maîtres, est transmis à l'inspecteur de l'éducation nationale en charge de la circonscription. Ce dernier s'assure de la qualité des pièces portées au dossier et formule un avis à destination de la commission départementale d'orientation.

Communication avec les parents

Les parents sont informés par écrit de la transmission de cette demande d'orientation. Ils sont invités à faire connaître à la commission les éléments qui leur paraissent utiles pour son analyse. Ils sont également informés qu'en cas d'avis négatif de la commission sur la proposition d'orientation, ou en cas de refus de leur part, les procédures ordinaires prévues pour les élèves de CM2 seront appliquées.

Aucun dossier ne peut être constitué sans que les responsables légaux en soient informés. La recherche de leur adhésion avec le projet d'orientation est de règle et s'inscrit dans la poursuite du dialogue engagé l'année précédente.

En cas d'échec de cette démarche, la saisine doit clairement indiquer pour quelle raison cet accord n'a pu être obtenu. Elle mentionnera l'avis de l'élève et de ses parents sur l'orientation proposée.

Traitement de la demande

Les dossiers sont présentés à l'examen de la CDOEA qui formule un avis, selon les modalités en vigueur et sur la base des éléments transmis.

La décision d'orientation et l'affectation relèvent de la compétence du Directeur académique des services de l'éducation nationale.

Constitution des dossiers

Il est impératif que les dossiers transmis à la CDOEA comportent l'intégralité des pièces réglementaires (cf. document joint).

Dans le cadre de la préparation de dossiers plus délicats, chacun dans sa partie pourra faire appel aux conseillers de la CDOEA : ce.ienash84.cdoea@ac-aix-marseille.fr

Madame LEPAGNOL pour les secteurs d'AVIGNON, CAVAILLON, APT, PERTUIS, VEDENE,
Tél : 04 90 01 33 27

Monsieur LEPAGNOL pour les secteurs de CARPENTRAS, VALREAS, ORANGE, BOLLENE,
SORGUES, LE PONTET - Tél : 04 90 02 39 42

Calendrier

Les dossiers seront adressés par la directrice / le directeur d'école à l'inspecteur de circonscription **avant le 1^{er} février 2014**, délai de rigueur.

L'inspecteur de circonscription portera un avis sur la demande d'orientation et adressera à la CDOEA **les dossiers de demande d'orientation complets avant le 10 février 2014**.



Dominique BECK

VU le code de l'éducation, articles L.332-4 et L.351-2 à L.351-3, tels que modifiés par la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

VU le code de l'action sociale et des familles, article L. 146-9,

VU le décret n° 96-465 du 29 mai 1996 relatif à l'organisation au collège, modifié par le décret n°2005-1013 du 24 août 2005, article 5-2,

VU l'avis du conseil supérieur de l'éducation en date du 20 octobre 2005,

VU l'arrêté du 7 décembre 2005 et l'arrêté du 14 juin 2006 relatif à la composition et au fonctionnement de la Commission Départementale d'Orientation vers les Enseignements Adaptés du Second Degré.

ARRETE

La commission prévue par l'article 5-2 du décret du 29 mai 1996 susvisé est composée comme suit :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
<p><u>PRESIDENT :</u></p> <p>Monsieur Dominique BECK, Directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale</p>	<p>Madame Dominique PAPON Inspectrice de l'éducation nationale en charge de l'ASH</p>
<p><u>MEDECIN, CONSEILLER TECHNIQUE DEPARTEMENTAL :</u></p> <p>Madame Françoise NOSEDA-CARRIERE Inspection Académique de Vaucluse 49 Rue Thiers 84077 AVIGNON cedex 4 ☎ 04 90 87 76 00</p>	
<p><u>ASSISTANTE SOCIALE, CONSEILLER TECHNIQUE DEPARTEMENTAL :</u></p> <p>Madame Martine CHECCHINI Inspection Académique de Vaucluse 49 Rue Thiers 84077 AVIGNON cedex 4 ☎ 04 90 27 76 00</p>	

INSPECTRICE DE L'EDUCATION NATIONALE EN CHARGE DE L'INFORMATION ET DE L'ORIENTATION :

Madame Adeline NICOLADZE
Inspection Académique de Vaucluse
49 Rue Thiers
84077 Avignon cedex 4
☎ 04 90 27 76 12

INSPECTEUR DE L'EDUCATION NATIONALE PREMIER DEGRE :

Monsieur Lionel FERRIER
IEN Avignon 1
Inspection Académique de Vaucluse
84077 Avignon cedex 4
☎ 04 90 87 94 81

TOUS LES IEN CCPD

DIRECTEUR D'EREA – LEA :

Monsieur Joseph SCHMITT
LEA Paul VINCENSINI
559 Rue du Cheval Blanc – BP 40036
84271 Vedène cedex
☎ 04 90 31 05 44

PRINCIPAL(E) DE COLLEGE :

Madame Catherine GUILLERM
Collège Alphonse Silve
Avenue Edouard Grangier
84170 Monteux
☎ 04 90 66 31 33

Monsieur Florent BRIARD
Collège Anselme Mathieu
Avenue de la Reine Jeanne – BP 853
84082 Avignon cedex 2
☎ 04 90 87 42 16

DIRECTEUR(TRICE) ADJOINT(E) CHARGE(E) DE SEGPA :

Madame Sylvie ROBERDEAU
Collège Denis Diderot
579 Avenue Gaston-Auguste Michel – BP 29
84701 Sorgues cedex
☎ 04 90 39 22 16

TOUS LES DIRECTEURS-ADJOINTS DE SEGPA

DIRECTEUR(TRICE) D'ECOLE :

Madame Pauline MORELLI
École Jean-Henri Fabre A
Route de Tarascon
84000 Avignon
☎ 04 90 82 23 66

Monsieur Patrick CASTERA
École élémentaire
Avenue de la Gare
84440 Robion
☎ 04 90 76 57 72

ENSEIGNANT(E) DU PREMIER DEGRE :

Madame Nathalie RAMIREZ
École Louis Gros
Cité Louis Gros
84000 Avignon
☎ 04 90 82 41 05

Madame Isabelle VOLPI
Circonscription ASH de Vaucluse
164 Avenue de St Tronquet
84130 Le Pontet
☎ 04 90 32 85 47

ENSEIGNANT(E) DU SECOND DEGRE :

Madame Nathalie LOPEZ
Collège Jean Giono
Avenue Charles Dardun – BP 191
84106 Orange cedex
☎ 04 90 51 28 00

ENSEIGNANT(E) SPECIALISE(E) - RASED :

Madame Fabienne HENRY
École Mourre de Sève
Quartier Maillaude
84700 Sorgues
☎ 04 90 39 43 16

PSYCHOLOGUE SCOLAIRE :

Madame Annick FILLOT
École Albert Camus
Rue Joachim du Bellay
84100 Orange
☎ 04 90 34 12 93

Madame Christine GOUDET
Collège Jean Giono
Avenue Charles Dardun – BP 191
84106 Orange cedex
☎ 04 90 51 28 00

Madame Alexandra GIRARD
École Ste Catherine
Rue des Rêveuses
84140 Montfavet
☎ 04 90 32 34 67

Monsieur Stéphane BUSSARD
École Jean Vilar
144 Boulevard Jean Vilar
84350 Courthézon
☎ 04 90 70 73 84

Madame Nathalie XEUXET
École Augustin Mournat A
575 Avenue Fabre de Sérignan
84800 Isle sur la Sorgue
☎ 04 90 38 14 67

Monsieur Franck GEHIN
École Alphonse Daudet A
Avenue Marius Jouveau
84270 Vedène
☎ 04 90 31 06 58

Madame Claire MERCIER
École St Jean
Chemin St Jean
84000 Avignon
☎ 04 90 82 01 71

DIRECTEUR(TRICE) DE CIO :

Madame Aline CHAMPOLLION
CIO de Cavaillon
116 Rue Véran Rousset
84300 Cavaillon
☎ 04 32 50 06 20

CONSEILLER(E) D'ORIENTATION PSYCHOLOGUE :

Madame Mélanie LECHESNE
CIO d'Avignon – Site Chabran
28 Boulevard Limbert
84000 Avignon
☎ 04 90 86 25 77

Monsieur Denis DAL-BO
CIO de Cavaillon
116 Rue Véran Rousset
84300 Cavaillon
☎ 04 32 50 06 20

Monsieur Jean-Yves LAHELLEC
CIO de Cavaillon
116 Rue Véran Rousset
84300 Cavaillon
☎ 04 32 50 06 20

ASSISTANTE DE SERVICE SOCIAL :

Madame Muriel FAUCON
Inspection Académique de Vaucluse
Service Social en faveur des élèves
49 Rue Thiers
84077 Avignon cedex 4
☎ 04 90 87 85 80

PEDOPSYCHIATRE :

Madame le Docteur Christine BONNAURON
Centre hospitalier – Pôle enfant Nord de
Pédopsychiatrie
2 Avenue de la Pinède – Les Lavandes
84140 Montfavet
☎ 04 90 29 56 84

**REPRESENTANT DE LA FEDERATION DES CONSEILS DE PARENTS D'ELEVES DES ECOLES
PUBLIQUES (FCPE) :**

Madame Marie-Claude DELHAYE
15 Impasse des Géraniums
84700 Sorgues

Madame Marion DRESSEN
358 Rue des Provençales
84000 Avignon

**REPRESENTANT DE L'UNION DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ELEVES DE
L'ENSEIGNEMENT LIBRE (UDAPEL) :**

Madame Virginie JOUINES
11bis Rue Crémande
84000 Avignon

Fait à AVIGNON, le 31 octobre 2013


Dominique BECK

CALENDRIER ET PROCEDURE DE SAISINE DE LA CDOEA

Procédure IEN	Echéancier
<p>Information des directeurs d'école :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La procédure d'orientation commence à n – 1 (1^{ère} année de CM2 ou CM1 si le redoublement a déjà été effectué) • Rappel des impératifs / délais de transmission et composition des dossiers 	Octobre 2013
<p>Transmission à l'IEN ASH de la liste nominative des élèves pour lesquels sera effectuée une saisine de la CDOEA</p> <p><i>(pour présentation au DASEN des éléments de <u>carte scolaire</u>)</i></p>	Le 3 décembre 2013
<p>Etude des dossiers</p> <p>Un groupe technique peut être réuni par l'IEN, pour avis technique sur les demandes d'orientation (CPC, directeur, maître E / G, psychologue scolaire). <i>Attention : ce groupe de travail ne peut être constitué en commission.</i></p> <p>Avis sur la demande d'orientation</p> <ul style="list-style-type: none"> • S'assurer de la conformité réglementaire de la composition du dossier : cf. note de service départementale et procédure directeurs école, p. 2 • Veiller à la qualité des documents qui composent le dossier : <ul style="list-style-type: none"> ○ organisation et présentation des documents, ○ qualité rédactionnelle des écrits des enseignants (orthographe, notamment), lisibilité ○ contenu adapté et objectif, absence de jugement de valeur, ○ référence aux programmes et au Socle commun • Toute demande d'orientation fait suite à un ensemble de mesures d'aide et de soutien. Les objectifs du PPRE mis en place l'année précédente et les résultats obtenus doivent figurer dans le dossier de demande d'orientation 	Du 3 au 7 février 2014
<p>Transmettre les dossiers élèves complets à l'IEN ASH</p>	Avant le 10 février 2014

POUR INFORMATION DES IEN

Calendrier de la CDOEA année 2013 - 2014

Bilan de la CDOEA le 29 novembre 2013

Les CDOEA se tiennent le vendredi, de 9h à 12h 30 et de 14h à 17h, dans les locaux de l'inspection ASH, au Pontet.

CDOEA dossier 1^{er} degré pour orientation en 6^{ème} SEGPA

14, 21 et 28 mars 2014

4, 11 et 18 avril 2014

9, 16 et 30 mai 2014

CDOEA 2nd degré pour orientation en 5^{ème} SEGPA

23 mai 2014

6 et 13 juin 2014

Transmission des conclusions de la CDOEA concernant les dossiers du 1^{er} degré

Notification adressée aux parents avant le 17 juin 2014

CALENDRIER ET PROCEDURE DE SAISINE DE LA CDOEA

A l'attention des chefs d'établissement

Actions à réaliser	Calendrier
Réunir l'équipe éducative : <ul style="list-style-type: none">• S'assurer des réponses apportées aux besoins de l'élève (actions de prévention, d'aide et de soutien) ;<ul style="list-style-type: none">• Faire établir préalablement un bilan psychologique par le conseiller d'orientation psychologue.	Au cours du 1 ^{er} trimestre
Transmettre à l'IEN-ASH la liste nominative des élèves pour lesquels sera effectuée une saisine de la CDOEA (Nom-Prénom-Date de naissance-Classe fréquentée).	Après le conseil de classe du 1 ^{er} trimestre
Proposer aux parents l'orientation vers les enseignements adaptés : <ul style="list-style-type: none">• Les informer de la saisine de la CDOEA ;• Les informer des objectifs de la SEGPA et du déroulement des enseignements adaptés ;• Les inviter à rencontrer le Directeur adjoint de la SEGPA la plus proche.	Après le conseil de classe du 2 nd trimestre
Transmettre à la CDOEA les dossiers élèves complets. Composition du dossier (documents datés, lisibles, d'une qualité rédactionnelle et de contenus adaptés) : <ul style="list-style-type: none">• Saisine de la CDOEA comportant la raison motivant la demande, l'avis de la famille sur l'orientation proposée, l'établissement souhaité en cas d'accord et la signature des 2 parents ;• Renseignements scolaires :<ul style="list-style-type: none">• Livret personnel de compétences renseigné paliers 1 et 2,• Bulletins trimestriels,• Travaux de l'élève, significatifs de ses réussites et de ses difficultés,• Eléments du PPRE, ou autres actions d'aide et de soutien mises en place,• Compte-rendu de la dernière équipe éducative ;• Compte-rendu des examens psychologiques étayé par des évaluations psychométriques ;• Renseignements sociaux recueillis par une assistante de service social ;• Renseignements médicaux si nécessaire.	Avant le 05 mai 2014 Les dossiers transmis incomplets ou hors délai ne pourront être traités par la commission.

Coordonnées des conseillers de la CDOEA :

- Madame Christelle LEPAGNOL (secteur AVIGNON, CAVAILLON, APT, PERTUIS, VEDENE)
- Monsieur Bertrand LEPAGNOL (secteur CARPENTRAS, VALREAS, ORANGE, BOLLENE, SORGUES, LE PONTET)

Mél : ce.ienash84.cdoea@ac-aix-marseille.fr

CALENDRIER ET PROCEDURE DE SAISINE DE LA CDOEA

Procédure pour directeurs d'écoles

Actions à réaliser	Calendrier
Pour l'année scolaire en cours	
Réunir l'équipe éducative : <ul style="list-style-type: none">• Evaluer la pertinence de la proposition d'orientation envisagée l'année précédente (2012-2013) ;<ul style="list-style-type: none">• Recueillir l'avis des parents si le conseil de cycle propose une orientation en SEGPA.	octobre à décembre 2013
Transmettre à l'IEN la liste nominative des élèves pour lesquels sera effectuée une saisine de la CDOEA (cf. tableau joint).	23 novembre 2013
Transmettre à l'IEN les dossiers élèves complets. Veiller à la qualité des documents et à l'organisation du dossier : <ul style="list-style-type: none">○ documents organisés et datés, lisibles et synthétiques ;○ qualité rédactionnelle, vérification de l'orthographe. Composition du dossier : <ul style="list-style-type: none">• Saisine de la CDOEA comportant la raison motivant la demande, l'avis de la famille sur l'orientation proposée, l'établissement souhaité en cas d'accord et la signature des 2 parents ;• Renseignements scolaires :<ul style="list-style-type: none">Livret personnel de compétences renseigné paliers 1 et 2,Travaux de l'élève, significatifs de ses réussites et de ses difficultés,Eléments du PPRE et autres actions d'aide et de soutien mises en place,Compte-rendu de la dernière équipe éducative ou de suivi de scolarisation ;• Compte-rendu des examens psychologiques étayé par des évaluations psychométriques ;• Renseignements sociaux recueillis par une assistante de service social ;• Renseignements médicaux si nécessaire.	Du 27 janvier au 1er février 2014 Les dossiers transmis incomplets ou hors délai ne pourront être traités par la commission.
En prévision des demandes d'orientation en SEGPA qui seront adressées à la CDOEA en 2014-2015	
Réunir les équipes éducatives afin de : <ul style="list-style-type: none">• construire un dialogue avec la famille ;• expliciter la démarche ;• préparer l'orientation.	Au plus tard : dernier trimestre de l'année scolaire 2013-2014

Coordonnées des conseillers de la CDOEA :

- Madame Christelle LEPAGNOL (secteur AVIGNON, CAVAILLON, APT, PERTUIS, VEDENE)
- Monsieur Bertrand LEPAGNOL (secteur CARPENTRAS, VALREAS, ORANGE, BOLLENE, SORGUES, LE PONTET)

Mél : ce.ienash84.cdoea@ac-aix-marseille.fr

Circonscription ASH de Vaucluse
Année scolaire 2013 - 2014



Avignon, le 7 novembre 2013

**DIRECTION ACADEMIQUE
DE VAUCLUSE**

**Division de la Valorisation des
Ressources Humaines
Pôle A**

Dossier suivi par
Chantal COURTIN
Hélène MALAPTIAS

Téléphone
04 90 27 76 44
04.90.27.76.22

Fax
04 90 27 76 75

Mél.
ce.dvrh-84
@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers
84077 Avignon cedex 4

Le directeur académique
des services de l'éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs
les enseignants du 1^{er} degré

s/c Mesdames et Messieurs
les inspecteurs de l'éducation nationale
chargés de circonscription

s/c Mesdames et Messieurs
les principaux de Collège

s/c Mesdames et Messieurs
les Directeurs de SEGPA

s/c Messieurs les directeurs
des établissements médico-éducatifs

OBJET : Congé de formation professionnelle - Année scolaire 2014/2015

REFERENCE : Décret n° 85-607 du 14/06/1985 modifié par décret n° 96-1104 du 11/12/1996
Décret n° 207-1470 du 15 octobre 2007 relatif à la formation professionnelle
tout au long de la vie des fonctionnaires de l'Etat
Note ministérielle n° 89-103 du 28/04/1989 (B.O. n° 20 du 18/05/1989)

Je vous prie de trouver ci-après les instructions relatives aux congés de formation professionnelle pour l'année scolaire prochaine.

Personnels concernés

Les textes cités en référence précisent les conditions dans lesquelles les fonctionnaires titulaires en activité, ayant au moins trois ans de services effectifs, peuvent demander le bénéfice de ce congé de formation professionnelle.

.../...

Un instituteur reçu au concours interne de professeur des écoles ou inscrit sur la liste d'aptitude des professeurs des écoles au 1^{er} septembre 2014 pourra avoir le maintien du congé de formation.

Actions de formation visées

Il s'agit des actions choisies par les fonctionnaires en vue de leur formation personnelle. Elles peuvent s'exercer en présence des bénéficiaires ou par correspondance.

Les instituteurs et professeurs des écoles ont la possibilité de demander un congé de formation professionnelle afin de parfaire leur formation personnelle ; la durée de ce congé ne peut excéder 3 ans pour l'ensemble de la carrière.

Le congé n'est accordé que pour suivre une formation agréée par l'État.

Indemnité forfaitaire mensuelle

Le fonctionnaire en congé de formation perçoit une indemnité forfaitaire égale à 85% du traitement brut et de l'indemnité de résidence qu'il percevait au moment de sa mise en congé sans toutefois excéder le traitement et l'indemnité de résidence afférents à l'indice brut 650 d'un agent en fonction à Paris. La durée pendant laquelle une indemnité peut être versée est limitée à 12 mois.

Obligations au cours du congé

A la fin de chaque mois, les intéressés doivent transmettre à la direction académique une attestation prouvant le suivi effectif de leur formation au cours du mois écoulé. En cas de constat d'absence sans motif valable, il est mis fin au congé de l'agent; celui-ci doit alors rembourser les indemnités perçues.

Classement des candidatures

Les demandes sont classées selon l'ancienneté de la demande (à la condition d'être consécutives), l'ancienneté générale de service constituant le critère discriminant.

Les demandes présentées dans le cadre d'une reconversion professionnelle, rendue nécessaire par des difficultés à exercer le métier d'enseignant, sont prioritaires à condition que l'enseignant ait déposé une demande de poste adapté.

Dépôt des candidatures

Les personnes intéressées doivent imprimer le dossier sur le site internet de la direction académique : <http://www.ia84.ac-aix-marseille.fr>

Les dossiers devront parvenir à la direction académique sous couvert de l'inspecteur de l'éducation nationale dont relève le candidat pour le :

29 novembre 2013 - délai de rigueur.

Il convient également d'adresser directement une copie du dossier à la DVRH par mail : ce.dvrh-84@ac-aix-marseille.fr

.../...

Au cours du 2^{ème} trimestre de l'année scolaire 2013/2014 : après avis de la C.A.P.D., les décisions seront notifiées aux bénéficiaires.

Les instituteurs et professeurs des écoles titulaires d'un poste à titre définitif qui obtiendraient le bénéfice d'un congé de formation seront remplacés à titre provisoire sur le poste. Ils retrouveront, à l'issue de leur congé de formation, leur poste à titre définitif.

A titre indicatif, je vous précise qu'en 2013/2014, 6 congés de formation ont été accordés aux personnels enseignants du 1^{er} degré de Vaucluse.

Signé

Dominique BECK

P.J. : Dossier de candidature (recto-verso).



DEMANDE DE CONGÉ DE FORMATION PROFESSIONNELLE

DÉCRET N°85.607 du 14/06/1985 (titre III)

Année scolaire : 2014/2015

DIRECTION ACADEMIQUE
DE VAUCLUSE

Division de la Valorisation
des Ressources Humaines
Pôle A

Dossier suivi par
Chantal COURTIN
Hélène MALAPTIAS
Téléphone
04.90.27.76.44
04 90 27 76 22
Fax
04 90 27 76 75
Mél.
ce.dvrh-84
@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers
84077 Avignon cedex 4

Je soussigné(e)

NOM : Prénom :

Instituteur ou professeur des écoles (rayer la mention inutile)

Affectation :
.....

Circonscription:

Ancienneté de service (y compris services auxiliaires) au 01/09/2014 :

___ AN(S) ___ MOIS ___ JOUR(S)

(les services à temps partiel doivent être pris en compte au prorata de leur quotité)

Adresse personnelle :
.....
.....

Téléphone personnel :

demande le bénéfice d'un congé au titre du décret 85.607 du 14/06/1985 (titre III)

pour suivre la formation suivante :
(préciser la nature de la formation envisagée)

Date de début et date de fin :

Durée :

Organisme responsable :

Adresse de l'organisme :

Motivation de la demande:



En cas de projet personnel en cours d'exécution, joindre toute pièce justificative (certificat de scolarité, attestation de réussite ...).

Ancienneté de la demande (attention : ne sont comptabilisées que les candidatures déposées dans le Vaucluse et à condition qu'il n'y ait pas eu d'interruption dans les demandes) :

2/2

1^{ère} demande

ou

.....^{ème} demande (à préciser) au titre de l'année scolaire : 2013/2014 - 2012/2013 -

2011/2012 - 2010/2011 - 2009/2010 - 2008/2009 – entourer la (les) période(s) correspondante(s).

Si congé de formation déjà obtenu, préciser : l'année :
et la durée :

Observations éventuelles complémentaires:

Dans l'hypothèse où ma demande serait agréée, je m'engage à rester au service de l'État, à l'expiration de ce congé, pendant une période d'une durée égale au triple de celle pendant laquelle l'indemnité mensuelle ou forfaitaire m'aura été versée et à rembourser le montant de cette indemnité en cas de non respect de cet engagement.

Je m'engage également, en cas d'interruption de ma formation sans motif valable, à rembourser les indemnités perçues depuis le jour où cette formation est interrompue.

Je déclare avoir pris connaissance des dispositions de la circulaire ministérielle n°89 du 28/04/1989 en ce qui concerne :

- Les obligations incombant aux fonctionnaires placés en congé de formation ;
- La durée maximale du versement de l'indemnité mensuelle forfaitaire (12 mois) ;
- L'obligation de paiement des retenues pour pension.

Ale
Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

Visa de l'IEN
Date :
Signature :

A retourner à la direction académique sous couvert de l'IEN de la circonscription dont relève le candidat + adresser directement une copie du dossier à la DVRH par mail : ce.dvrh-84@ac-aix-marseille.fr

POUR LE 29 NOVEMBRE 2013, délai de rigueur.

BOEN n° 41 du 07.11.2013

- I. Mise à disposition de la Polynésie Française des personnels enseignants spécialisés du premier degré - rentrée d'août 2014

- II. Mobilité des personnels enseignants du premier degré - rentrée scolaire 2014.

DVRH – 07/11/2013

**Mise à disposition de la Polynésie française des personnels enseignants spécialisés
du premier degré – rentrée d'août 2014**

Références : BO n°41 du 07.11.2013

Destinataires : enseignants spécialisés du 1^{er} degré

J'attire votre attention sur le bulletin officiel n°41 du 7 novembre 2013 portant mention des modalités de dépôt et de traitement des candidatures des personnels enseignants spécialisés du premier degré à **une mise à disposition de la Polynésie française pour la rentrée scolaire d'août 2014.**

Attention :

Le dossier de candidature est téléchargeable sur le site SIAT ; il devra être transmis dûment complété et signé, en double exemplaire, au supérieur hiérarchique direct, accompagné des pièces demandées pour le **26 novembre 2013**, délai de rigueur.

Signataire : Gabriel DUBOC, chef de la DVRH

DVRH – 07/11/2013

Mobilité des personnels enseignants du premier degré – rentrée scolaire 2014

Références : BO n° 41 du 07.11.2013

Destinataires : enseignants du 1^{er} degré

Dossier suivi : Chantal COURTIN (04.90.27.76.44)

Hélène MALAPTIAS (04.90.27.76.22)

A l'attention des enseignants du 1^{er} degré

J'attire votre attention sur la note de service relative à la **mobilité des personnels enseignants du premier degré** pour la rentrée scolaire 2014, publiée dans le bulletin officiel n° 41 du 7 novembre 2013.

Elle est suivie de cinq annexes relatives :

- aux règles de gestion du mouvement relatives au département de Mayotte (annexe I)
- aux critères de classement des demandes de mutations au mouvement interdépartemental (annexe II)
- à l'accès par internet au système d'information et d'aide aux mutations - SIAM - (annexe III)
- au calendrier de gestion du mouvement interdépartemental (annexe IV)
- au mouvement complémentaire (annexe V)

Signataire : Gabriel DUBOC, chef de la DVRH



Avignon, le 31 octobre 2013

Le directeur académique
des services de l'éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs
les directeurs d'école

s/c de Mesdames et Messieurs
les inspecteurs de l'éducation nationale
chargés de circonscription

**DIRECTION ACADEMIQUE
DE VAUCLUSE**

Division de la scolarité

Objet : Participation des élèves aux commémorations nationales

Dossier suivi par
Michèle BRAINIEZ
Téléphone
04 90 27 76 35
Fax
04 90 27 76 79
Mél.
michele.brainiez
@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers
84077 Avignon

La participation des élèves aux commémorations nationales s'intègre dans les objectifs d'ensemble de l'action éducative, définis par le socle commun de connaissances et de compétences. Elle favorise l'insertion sociale de l'élève, la cohésion du groupe, la conscience d'appartenir à la communauté nationale et l'enracinement des valeurs.

Dans ce cadre-là, je vous incite à favoriser la participation de vos classes aux commémorations organisées par les collectivités territoriales, promouvoir leur participation active et veiller, en liaison avec nos partenaires, à ce que les classes présentes jouent leur plein rôle dans le déroulement du cérémonial et voient ce rôle valorisé par les collectivités organisatrices.

Je souhaite que l'ensemble de ces actions continuent de faire l'objet d'un suivi qualitatif et quantitatif, en particulier pour les commémorations du 8 mai et du 11 novembre. En conséquence, je vous saurai gré de renseigner le tableau ci-joint et le retourner auprès de votre circonscription, au plus tard le **18 novembre 2013**, pour les cérémonies à venir du 11 novembre. Il reviendra aux inspecteurs de l'éducation nationale en charge d'une circonscription de me transmettre ces informations sous le présent timbre.

La série statistique a débuté le 11 novembre 2011 et se poursuit dans la perspective du centenaire de la Première guerre mondiale.

Signé par

Dominique BECK

PJ : 1 tableau

DIRECTION ACADEMIQUE DE VAUCLUSE

DIVISION DE LA SCOLARITE

Ecole :

Commune :

RNE :

	Cérémonies du 11 novembre 2013
Nombre d'élèves présents aux cérémonies	
nombre de classes participantes	
% du nombre de classes participantes	

observations éventuelles (description de la participation,...) :

tableau à retourner à votre circonscription, pour le **18 novembre 2013**, délai de rigueur.



Avignon, le 31 octobre 2013

Le directeur académique
des services de l'éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs
les chefs d'établissement



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

**DIRECTION ACADEMIQUE
DE VAUCLUSE**

Division de la scolarité

Objet : Participation des élèves aux commémorations nationales

La participation des élèves aux commémorations nationales s'intègre dans les objectifs d'ensemble de l'action éducative, définis par le socle commun de connaissances et de compétences. Elle favorise l'insertion sociale de l'élève, la cohésion du groupe, la conscience d'appartenir à la communauté nationale et l'enracinement des valeurs.

Dossier suivi par
Michèle BRAINIEZ
Téléphone
04 90 27 76 35
Fax
04 90 27 76 79
Mél.

michele.brainiez
@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers
84077 Avignon

Dans ce cadre-là, je vous incite à favoriser la participation de vos classes aux commémorations organisées par les collectivités territoriales, promouvoir leur participation active et veiller, en liaison avec nos partenaires, à ce que les classes présentes jouent leur plein rôle dans le déroulement du cérémonial et voient ce rôle valorisé par les collectivités organisatrices.

Je souhaite que l'ensemble de ces actions continuent de faire l'objet d'un suivi qualitatif et quantitatif, en particulier pour les commémorations du 8 mai et du 11 novembre. En conséquence, je vous saurai gré de renseigner le tableau ci-joint et le retourner par mél à la direction académique, service de la scolarité, à l'attention de Madame BRAINIEZ, michele.brainiez@ac-aix-marseille.fr, au plus tard le **18 novembre 2013**, pour les cérémonies à venir du 11 novembre.

La série statistique a débuté le 11 novembre 2011 et se poursuit dans la perspective du centenaire de la Première guerre mondiale.

Signé par

Dominique BECK

PJ : 1 tableau

DIRECTION ACADEMIQUE DE VAUCLUSE

DIVISION DE LA SCOLARITE

Etablissement :

Commune :

RNE :

	Cérémonies du 11 novembre 2013
Nombre d'élèves présents aux cérémonies	
nombre de classes participantes	
% du nombre de classes participantes	

observations éventuelles (description de la participation,...) :

tableau à retourner par mél à : michele.brainiez@ac-aix-marseille.fr, pour le **18 novembre 2013**, délai de rigueur.



Avignon, le 31 octobre 2013

Le directeur académique
des services de l'éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs
les chefs d'établissement



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

**DIRECTION ACADEMIQUE
DE VAUCLUSE**

Division de la scolarité

Objet : Participation des élèves aux commémorations nationales

La participation des élèves aux commémorations nationales s'intègre dans les objectifs d'ensemble de l'action éducative, définis par le socle commun de connaissances et de compétences. Elle favorise l'insertion sociale de l'élève, la cohésion du groupe, la conscience d'appartenir à la communauté nationale et l'enracinement des valeurs.

Dans ce cadre-là, je vous incite à favoriser la participation de vos classes aux commémorations organisées par les collectivités territoriales, promouvoir leur participation active et veiller, en liaison avec nos partenaires, à ce que les classes présentes jouent leur plein rôle dans le déroulement du cérémonial et voient ce rôle valorisé par les collectivités organisatrices.

Je souhaite que l'ensemble de ces actions continuent de faire l'objet d'un suivi qualitatif et quantitatif, en particulier pour les commémorations du 8 mai et du 11 novembre. En conséquence, je vous saurai gré de renseigner le tableau ci-joint et le retourner par mél à la direction académique, service de la scolarité, à l'attention de Madame BRAINIEZ, michele.brainiez@ac-aix-marseille.fr, au plus tard le **18 novembre 2013**, pour les cérémonies à venir du 11 novembre.

La série statistique a débuté le 11 novembre 2011 et se poursuit dans la perspective du centenaire de la Première guerre mondiale.

Signé par

Dominique BECK

Dossier suivi par
Michèle BRAINIEZ
Téléphone
04 90 27 76 35
Fax
04 90 27 76 79
Mél.
michele.brainiez
@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers
84077 Avignon

PJ : 1 tableau

DIRECTION ACADEMIQUE DE VAUCLUSE

DIVISION DE LA SCOLARITE

Etablissement :

Commune :

RNE :

	Cérémonies du 11 novembre 2013
Nombre d'élèves présents aux cérémonies	
nombre de classes participantes	
% du nombre de classes participantes	

observations éventuelles (description de la participation,...) :

tableau à retourner par mél à : michele.brainiez@ac-aix-marseille.fr, pour le **18 novembre 2013**, délai de rigueur.



COMITE VAUCLUSIEN DU JEU D'ECHECS

Christian BERNARD
Président du Comité vaclusien
Responsable des Scolaires
chris.a.bernard@wanadoo.fr
0615 826334

Siège : 85 avenue Frédéric Mistral 84100 ORANGE
Tél. Fax. 0490 349797
chris.a.bernard@wanadoo.fr
site : www.echecs-en-vaucluse

A L'ATTENTION DE

Mmes et MM. les chefs d'établissements vaclusiens : écoles, collèges et lycées

LA PRATIQUE DU JEU D'ECHECS EN MILIEU SCOLAIRE A POUR BUT de :

- Favoriser l'apprentissage de la citoyenneté au travers des règles et du respect d'autrui
- Construire la personnalité de l'élève en l'encourageant à réussir
- Développer les capacités intellectuelles de l'élève en l'aidant à mieux réfléchir

Cette pratique contribue à développer chez les élèves certaines qualités comme la concentration, la mémorisation, l'analyse, l'imagination, la planification, la maîtrise de soi, la structuration dans l'espace, la citoyenneté, etc. Elle aide à valider 19 des 43 items des piliers 1, 3, 6 et 7 du socle des acquis et savoir-faire de l'enseignement du 1^{er} degré.

DANS LE BUT DE PROMOUVOIR CETTE PRATIQUE

Le Responsable des scolaires du Comité vaclusien du Jeu d'Échecs vous informe sur les activités qui seront plus particulièrement organisées en 2013-14 vers les scolaires du département :

- Championnats scolaires départementaux** qui auront lieu :
COLLEGES et LYCES : le **mercredi 22 janvier 2014** au Collège ROUMANILLE, Avignon
ECOLES PRIMAIRES : le **mercredi 29 janvier 2014** à l'ECOLE ST RUF, Avignon
- Animation pédagogique gratuite** de formation d'animateurs et d'enseignants pour « Apprendre à apprendre à jouer aux échecs » qui aura lieu le **mercredi 19 février 2014 de 14h30 à 17h30 à l'Ecole St Ruf** à Avignon (déjà 18 inscriptions). Une 2^{ème} session pourrait être organisée en cas de demandes trop nombreuses. Contacter Christian BERNARD chris.a.bernard@wanadoo.fr

Voici le contenu de ce stage : diaporama sur la fabuleuse histoire du jeu d'échecs, valeurs pédagogiques et humaines du jeu d'échecs, apprentissage pédagogique en utilisant des fiches de leçons et d'exercices

- Convention cadre** établie entre la **Direction académique de Vaucluse** et le **Comité vaclusien du jeu d'échecs**, permettant d'utiliser le jeu d'échecs à raison d'une heure par semaine dans le temps scolaire.

Merci d'indiquer le nom de l'intervenant motivé pour la pratique pédagogique du jeu d'échecs, son e-mail et ses demandes éventuelles, par mail à Christian BERNARD pour établir au plus vite des échanges.

Championnats Scolaires d'échecs

Phase départementale 84 - Année scolaire 2013-2014

Quand et où auront lieu ces championnats scolaires ?

Collèges, lycées: **mercredi 22 janvier 2014 de 13h30 à 18h00** au Collège Roumanille, Avignon
17 av.de la Croix rouge 84000 Avignon (près av.P.Sémard, vers route de Marseille)

Ecoles primaires : **mercredi 29 janvier 2014 de 13h30 à 18h00** à l'Ecole St Ruf, Avignon
2 place St Ruf 84000 Avignon (au bout de l'av . St Ruf)
première partie à 14h00

Qui peut participer ?

En catégories école primaire, collège et lycée du Vaucluse, tous les jeunes licenciés A ou B ou non licenciés, sachant jouer une partie, peuvent s'inscrire **gratuitement** au tournoi.

(maximum : 100 premiers inscrits en raison de l'espace dans chaque salle d'accueil)

La licence B obligatoire, comprenant une assurance et permettant éventuellement de jouer dans le club de son choix, sera offerte par le Comité vauclusien du Jeu d'Échecs, aux participants non licenciés la veille du tournoi.

Comment se déroulent ces championnats scolaires ?

Pour cette phase, la compétition est considérée comme individuelle. La cadence de jeu est 15mn chacun au KO, en 5 rondes. Le classement est individuel. Un classement par établissement est ensuite établi sur les 8 premiers joueurs comportant au moins deux féminines d'une même école ou d'un même collège et sur les 4 premiers joueurs d'un même lycée. Les trois premiers établissements de chaque catégorie sont récompensés et chaque participant reçoit une médaille. Le nombre d'établissement qualifié par catégorie pour la phase académique sera connu ultérieurement. (Cependant pour participer à la Phase suivante « championnat académique » chaque équipe devra avoir participé à la phase départementale. Ces équipes peuvent compter des joueurs n'ayant pas participé à celle-ci.)

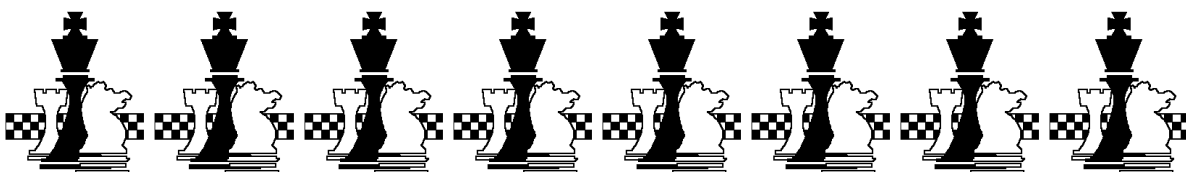
Comment s'inscrire et qui contacter ?

Il est nécessaire que le responsable de l'activité « échecs » au sein de chaque établissement communique la liste de ses joueurs (Etablissement, nom et prénom, date de naissance, code FFE s'il existe ? de préférence sur la fiche d'inscription en annexe) au plus tard :

Collèges, lycées : le **lundi 20 janvier** par **e-mail** à **Olivier CLEMENT** Adjoint des scolaires
olivierclem@orange.fr 0633 915510

Ecoles primaires : le **lundi 27 janvier** par **e-mail** à **Christian BERNARD** Directeur des scolaires
chris.a.bernard@wanadoo.fr 0615 826334 (ECHECS- 85 av. F. Mistral, 84100 Orange)

Aucune inscription ne sera prise sur place



Il sera demandé aux accompagnateurs de surveiller leurs jeunes afin de permettre le déroulement de ces championnats dans le calme.

CHAMPIONNATS SCOLAIRES DE VAUCLUSE D'ECHECS						
COLLEGES ET LYCEES:		mercredi 22 janvier 2014 au Collège Roumanille - AVIGNON				
ECOLES PRIMAIRES:		mercredi 29 janvier 2014 à l'Ecole St Ruf - AVIGNON				
CATEGORIES :		ECOLE	COLLEGE	LYCEE	(cocher la catégorie)	
NOM DE L'ETABLISSEMENT:				VILLE:		
Nom et coordonnées du responsable:				Tél.		
e-mail:						
N°	NOM	Prénom	Sexe M-F	Classe ?	Né(e) le *	Code FFE si déjà licencié dans un CLUB
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13						
14						
15						
Fiche d'inscription à adresser au Responsable des Scolaires						
au plus tard le LUNDI 20 JANVIER		COLLEGES, LYCEES :	à Olivier CLEMENT: olivierclem@orange.fr		.0633 915510	
au plus tard le LUNDI 27 JANVIER		ECOLES PRIMAIRES :	à Christian BERNARD : chris.a.bernard@wanadoo.fr			
ou		Echecs - 85 avenue F. Mistral 84100 ORANGE			.0615 826334	
AUCUNE INSCRIPTION NE SERA PRISE SUR PLACE				* date de naissance obligatoire pour les non licenciés		